

Procès-verbal du Conseil d'Administration

du mercredi 16 juin 2021 en visio-conférence

État des présences des membres du conseil d'Administration

Présents :

- TORRE Sylvie
- KERNEVEZ Maëla
- MIGNOT Sandra

- COTELLE Christian
- Nathalie BONVALOT
- Valérie TREFFEL

Absents excusés :

- Eric LEGROS
- Arnaud ROSAMOND

Absentes :

- RONCERAY Christine
- BELAYACHI Laurence
- Sonia DOMANCHIN

Le Conseil d'Administration est réuni en distanciel avec six personnes sur les onze membres, il peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour

- **Accueil**
- **Adoption du Compte-rendu du 25 mai 2021**
- **Ajustement des tarifs de vente des agendas, calendriers, photocopies... pour la rentrée 2021**
- **Litige concernant la coopérative maternelle Saint Symphorien le chateau**
- **Préparation de la journée découverte du 30 juin 2021**
- **Informations diverses : avancée du site internet, école en poésie (école François Villon CHARTRES), THEA (frais de déplacements)**
- **Questions diverses**

Adoption du CR du 25 mai 2021

Le procès verbal de ce conseil d'administration a été envoyé et modifié par échanges de courriels.

Il est **approuvé et adopté à l'unanimité**.

Ajustement des tarifs de vente des agendas, calendriers, photocopies pour la rentrée 2021

Au vu des produits de trésorerie, on est en baisse significative. Cependant la fédération n'a pas augmenté ses tarifs.

Il ne semble pas adéquat au conseil d'administration de jouer sur l'augmentation des tarifs des agendas car cela ne va pas jouer sur un gros budget.

Si l'objectif est de trouver des financements pour les actions pédagogiques, des solutions de demandes de subventions au niveau départemental est envisagé (DRAC pour THEA et bals en liance) mais également des demandes que pourraient faire les coopératives participantes auprès du PEAC ou de la trousse à projet. Nous accompagnerions les classes dans leurs démarches. Il est également envisagé de **négoier les tarifs d'impression** auprès de Chartres repro pour les impressions diverses que nous pourrions faire (en s'associant aux conseillers pédagogiques mais peut être aussi aux associations membres du CAPE)

Enfin une **participation forfaitaire** pourrait être demandée aux classes participantes aux différentes actions.

Litige concernant la coopérative maternelle de Saint Symphorien le Chateau

Les éléments de CRF 2019-2020 ainsi que les adhésions 20-21 n'étant toujours pas transmises en temps et en heure malgré un contrôle effectué en 2017 avec recommandations et formation sur site. Les mandataires n'appliquent pas les règles de gestion de la coopérative.

Un compte-rendu de contrôle et de suivi de la coop relève les points suivants :

- manque justificatifs de factures à hauteur de 2000 € pour 2019-2020
- nombreux achats en ligne au nom des enseignants
- achat d'un nombre important de cartouches d'imprimantes pour 540 € sur 19-20
- Manque d'organisation de travail en tant que responsable mandataire sachant que les registres comptables de la coop sont relativement bien tenus.

Compte tenu de ces éléments, Valérie TREFFEL a demandé les justificatifs de 19-20 et 20-21 et propose au CA la mise sous tutelle jusqu'au 31 août 2021 et un changement de mandataire obligatoire dès le mois de septembre.

Proposition acceptée à l'unanimité.



Préparation de la journée découverte du 30 juin 2021

Actuellement, nous n'avons reçu que 2 inscriptions (deux enseignantes de Maurice Carême). Il est décidé de relancer la communication cette semaine en donnant le programme précis.

Deux membres du CA pourront être présents : Arnaud et Maëla. Sandra, Nathalie et Sylvie, en formation directeur le matin, rejoindront le groupe pour le repas partagé.

Il est donc décidé de ne faire que deux ateliers car peu vraisemblable qu'il y ait beaucoup de monde :

- Découverte des jeux coop pour commencer la matinée
- Découverte du théâtre coopératif ou de l'écriture coopérative (au choix suivant la volonté des présents)
- Création d'un film avec des images (photos et vidéos) des différents projets pouvant être accompagnés par l'OCCE ainsi que les différentes actions. Ce film sera diffusé sur le VPI en boucle.

Informations diverses

- **Avancée du site internet :** Le nouveau site est présenté avec ses nouvelles avancées :
 - nouvelle organisation des onglets principaux pour répondre aux différentes contraintes techniques
 - enrichissement de la partie mandataire et de la FAQ qui reste encore à enrichir.
 - dans les prêts la rubrique jeux coop s'est enrichie
 - dans la rubrique ressources pédagogiques, la rubrique jeux coop est complète
- **École en poésie (école François Villon CHARTRES) :** La directrice ayant été en arrêt pendant quelques semaines, il lui était difficile d'organiser cette remise officielle d'ici la fin de l'année. Elle propose donc que l'on fasse cela sereinement en septembre une fois la rentrée passée.
- **THEA (frais de déplacements) :** La compagnie resonance(s) nous a envoyé sa facture pour les interventions de cette année dans le cadre de l'action THEA. Pas de problème sur le nombre d'heures effectuées. Par contre, les frais de déplacement sont calculés en fonction d'un barème kilométrique alors que la convention signée nous est revenue et qu'il y est stipulé que les frais de déplacement étaient calculés sur la base du tarif SNCF 2nde classe.

Les frais seront donc recalculés et payés en conséquence. Un écrit d'information sera envoyé au préalable à la compagnie

Fin du conseil d'administration à 16h03